

APRÈS ART. 2

N° 14767

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 14767

présenté par

Mme Panot, Mme Hignet, M. Ratenon, M. Legavre, M. Chauche, M. Pilato et Mme Simonnet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.